

Chiffres de l'agriculture biologique

Letzte Aktualisierung : 05 Dezember 2024



Avertissement : Cette fiche est réalisée sur base du rapport « Les chiffres du Bio en Wallonie » édité par l'asbl Biowallonie. Cependant, par soucis de cohérence au sein des différentes fiches thématiques, les mêmes hypothèses de travail ont été posées. Ce choix peut expliquer les différences observées entre le rapport de Biowallonie et cette fiche.

Cette fiche est élaborée à partir du rapport « Les chiffres du bio 2023 en Wallonie » rédigé par Biowallonie asbl (pour la partie production) et les données de la Direction de l'analyse économique agricole [DAEA]. Elle présente les principales caractéristiques des exploitations en mode de production biologique en Wallonie telles que le nombre d'exploitations, la superficie ou encore le cheptel.

En 2023, la Wallonie compte 2 014 exploitations certifiées en agriculture biologique soit 16 % des fermes wallonnes. Ensemble, l'agriculture en production biologique représente 13 % de la superficie agricole utilisée de la Wallonie. Avec 45,9 ha, leur superficie moyenne est 20 % moindre que la moyenne de l'ensemble des exploitations wallonnes. Les exploitations certifiées biologiques sont également moins intensives au niveau du cheptel.

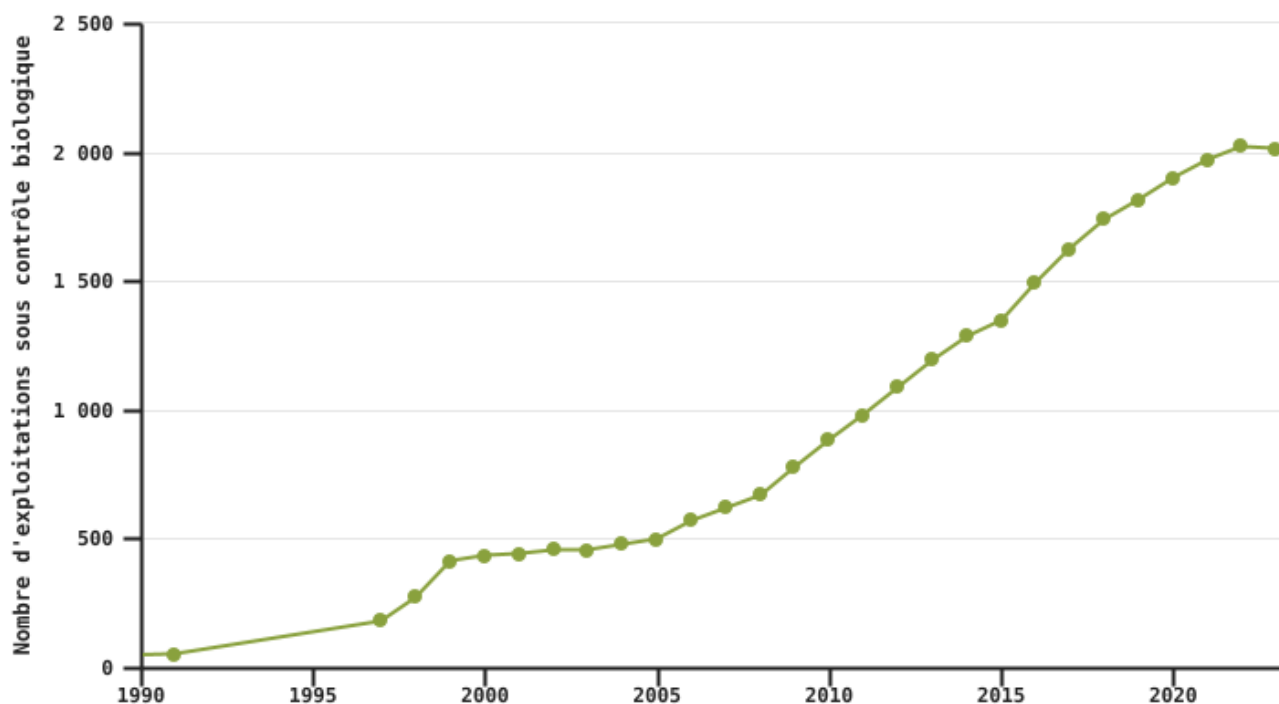
Pour la première fois, les exploitations en production biologique diminuent légèrement en Wallonie

- La production biologique a perdu 10 exploitations en 2023

En 2023, on dénombre sur le territoire wallon 2 014 exploitations ayant fait le choix de produire en partie ou en totalité en production biologique. Cela représente 16 % des fermes wallonnes. Pour la première fois en 2023, le nombre d'exploitations sous contrôle biologique diminue en Wallonie. Cette diminution reste minime et représente une différence de 10 exploitations par rapport à 2022^[1]. Les raisons de ce phénomène sont multiples, la principale étant la baisse de la demande en produits issus de l'agriculture biologique durant les années 2022 et 2023.

Les provinces de Luxembourg et de Liège regroupent à elles seules 59 % des producteurs sous contrôle biologique. La province de Namur arrive en troisième position avec 22 % des producteurs. Durant l'année 2023, seules les provinces de Namur et du Brabant wallon ont vu leur nombre de fermes en agriculture biologique légèrement progresser.

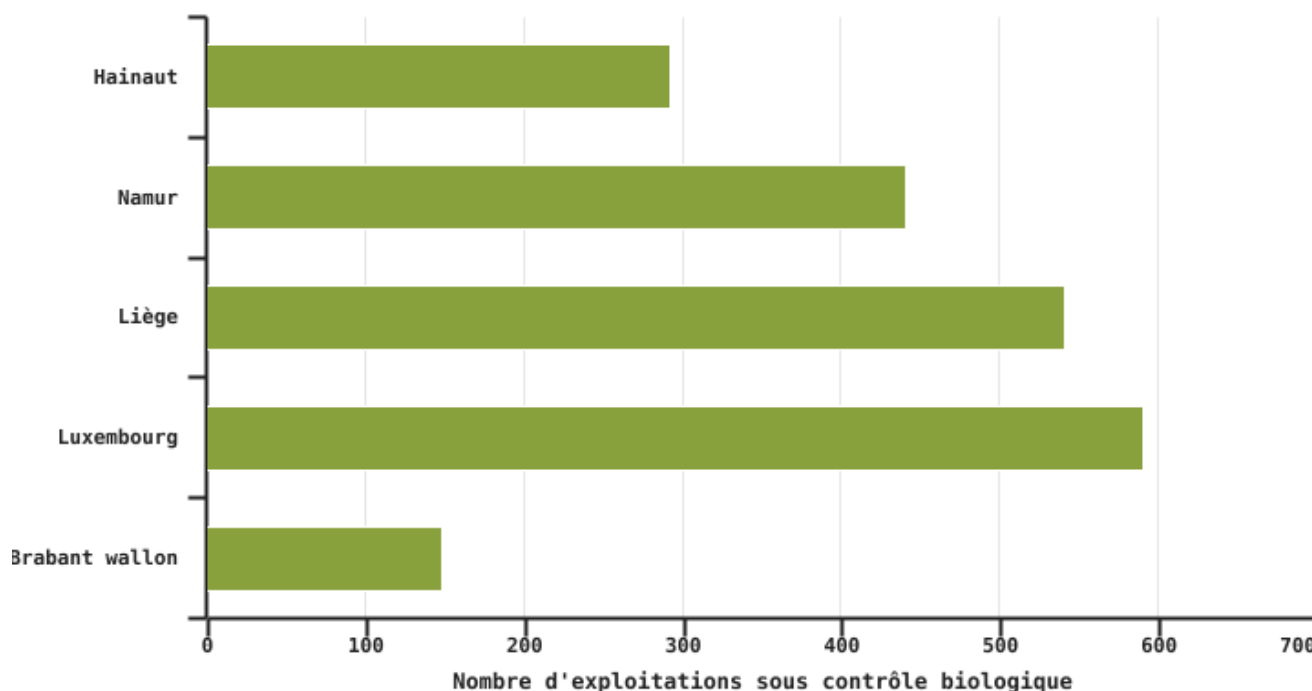
Evolution du nombre d'exploitations sous contrôle biologique



EAW_Source : Biowallonie

© ODW - 2024

Répartition des exploitations wallonnes sous contrôle biologique selon les provinces en 2023



EAW_Source : Biowallonie

© ODW - 2024

- La superficie sous contrôle biologique a quintuplé depuis 2000 ; cependant pour la première fois, une légère baisse est observée en 2023

En 2023, la superficie agricole utilisée en mode de production biologique [SAU *bio*] est de 92 375 ha soit pratiquement 13 % de la SAU wallonne. 7 % de la SAU bio sont dits en conversion, c'est-à-dire qu'ils sont gérés comme en production biologique sans être considérés comme certifiés.

Depuis 2000, la SAU *bio* a quintuplé, présentant une progression annuelle de 10 %. Cependant, dès 2020, cette évolution a tendance à ralentir (+/- 3 % par an) et pour la première fois, en 2023, elle s'inverse avec une diminution de 1 %, soit 1 151 ha. Cette diminution concerne majoritairement des prairies.

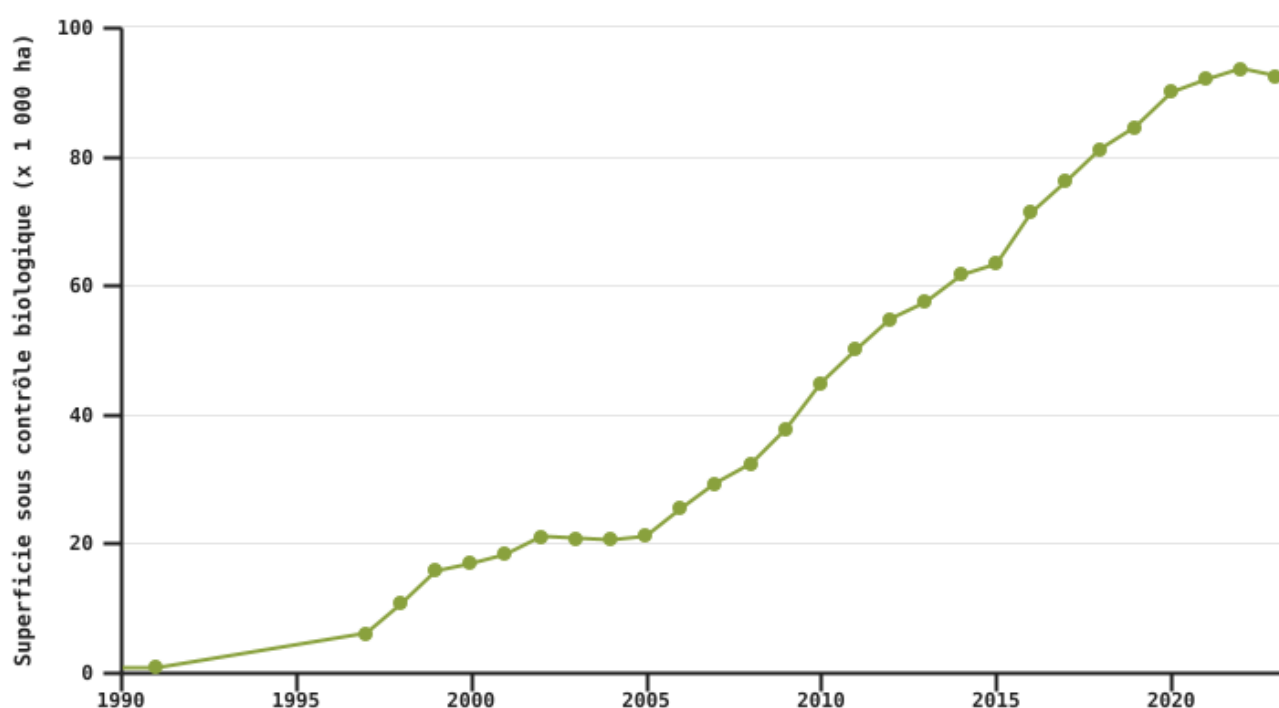
72% de la SAU *bio* sont dédiés aux prairies, qu'elles soient permanentes (64 %) ou temporaires (8 %) et 22 % aux cultures fourragères et commerciables. Depuis 10 ans, la part des grandes cultures dans la SAU *bio* est passé d'une dizaine de pourcents à plus de vingt.

7 hectares sur 10 se trouvent dans les provinces de Luxembourg (37 714 ha) et Liège (24 633 ha). En revanche, c'est la province du Brabant Wallon qui compte proportionnellement le plus de

superficiers en conversion sur son territoire . Pour la première fois depuis 2017, certaines provinces (Liège, Hainaut et Luxembourg) ont vu leur superficie en production biologique diminuer. La plus forte régression est observée dans la province du Luxembourg (-965ha).

Les provinces de Liège et du Luxembourg se caractérisent par au moins 80 % de leur SAU *bio* dédiés aux prairies. La province du Hainaut dispose d'une SAU *bio* plus diversifiée avec la moitié de cette SAU en prairie et pratiquement 38 % emblavés en cultures. Un cinquième des terres en production biologique de la province du Brabant wallon est consacré à la production de fruits et légumes.

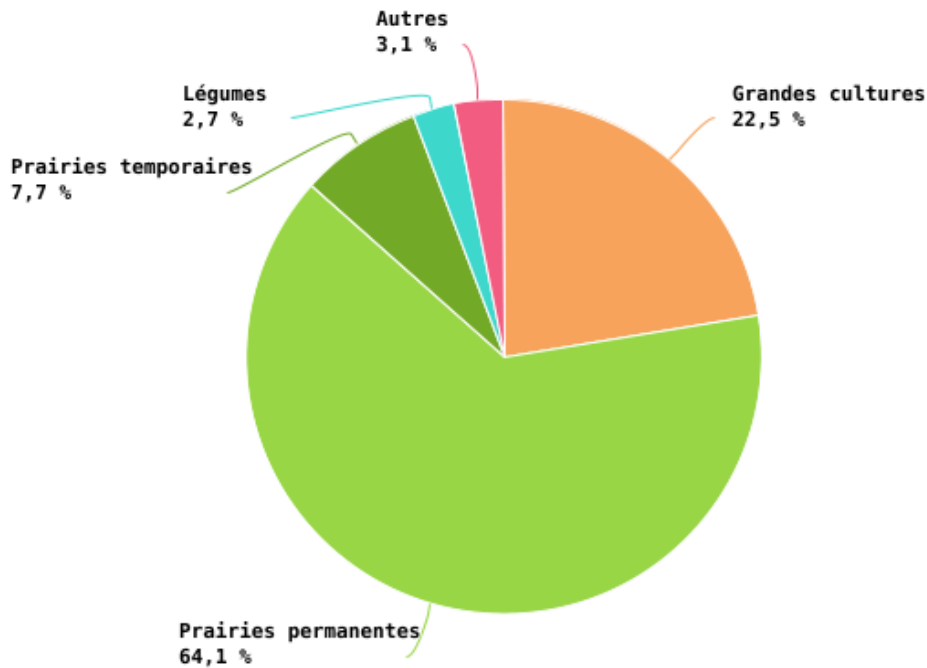
Evolution de la superficie des exploitations wallonnes sous contrôle biologique



EAW_Source : Biowallonie

© ODW - 2024

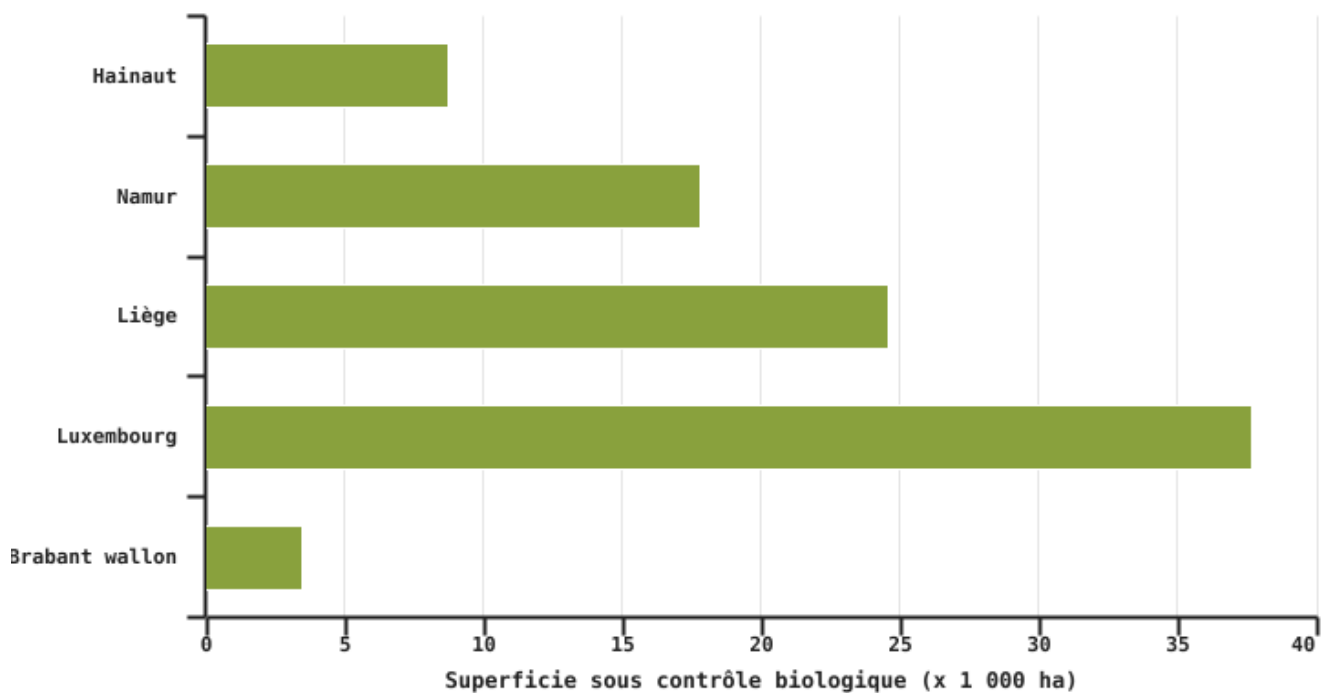
Répartition des superficies des exploitations wallonnes sous contrôle biologique selon les types de cultures en 2023



EAW_Source : Biowallonie

© ODW - 2024

Répartition des superficies des exploitations wallonnes sous contrôle biologique selon les provinces en 2023



EAW_Source : Biowallonie

© ODW - 2024

- Globalement, le nombre d'éleveurs et d'animaux élevés en production biologique est en baisse en 2023

Les animaux sous contrôle biologique (bovins, ovins/caprins, porcins et/ou volaille) sont élevés dans 1 213 exploitations, soit 60 % des fermes en production biologique.

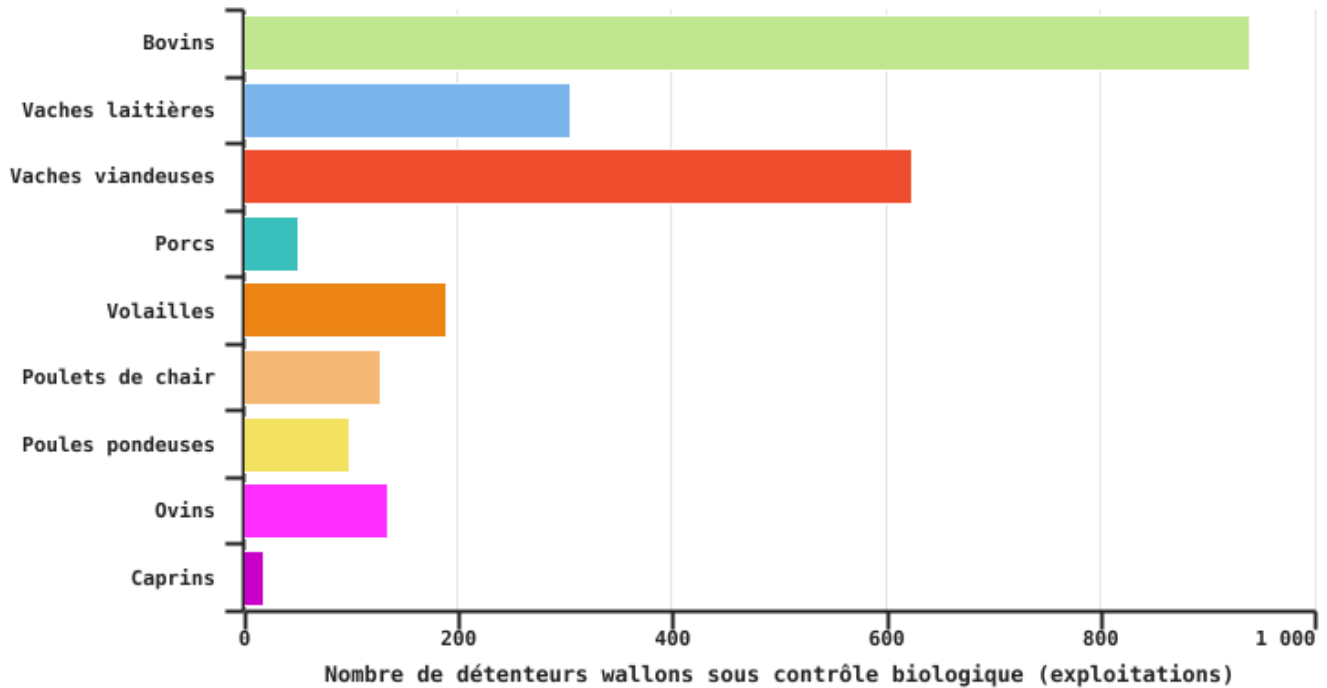
Parmi les 940 éleveurs bovins en production biologique, détenant au moins 10 bovins en 2023, deux tiers élèvent des vaches viandeuses et un tiers des vaches laitières. Les années de sécheresse, la diminution de la demande, la réduction du différentiel de prix entre le produit conventionnel et celui en production biologique ont eu un impact conséquent sur le nombre de bovins sous contrôle biologique. En 2023, le nombre de bovins est de 101 925 têtes. Alors que le nombre de vaches viandeuses (26 062 têtes) est en augmentation, ce n'est pas le cas des vaches laitières (19 288 têtes) qui subissent une diminution de 5 % par rapport à 2022. Le reste du cheptel se compose des autres bovins tels que les veaux ou encore les jeunes bêtes.

En 2023, les éleveurs d'ovins en production biologique, d'au moins 30 brebis, sont au nombre de 135 pour un cheptel de plus de 17 000 têtes. Une partie des élevages ovins viandeux maintiennent des races menacées d'extinction pour la conservation de zones naturelle à haut potentiel de biodiversité. 19 exploitations s'occupent d'élevage caprin (d'au moins 30 chèvres laitières) et détiennent au total 2 389 chèvres laitières. Ce chiffre est légèrement plus faible qu'en 2022.

Après quelques années de forte croissance et une stabilisation en 2022, la filière avicole sous contrôle biologique a connu une baisse du nombre d'individus en 2023 tant au niveau des poulets de chair que des poules pondeuses. En poulet de chair, un peu plus de 3,5 millions d'individus sont vendus^[2] en 2023, soit une diminution de 12 % pour 128 détenteurs d'au moins 200 poulets. Les poules pondeuses ont connu une diminution du cheptel (-4 %) et compte ainsi 368 562 individus réparties dans 99 élevages d'au moins 50 poules.

En 2023, les éleveurs porcins sous contrôle biologique, d'au moins 10 porcs, sont au nombre de 51 et comptabilisent 19 331 porcs (hors porcelets) Alors que le nombre d'animaux progresse ce n'est pas le cas des détenteurs, moins 12 éleveurs en 2023 Ce sont majoritairement des élevages de petites dimension qui ont quitté la production biologique mais ceux qui sont restés ont augmenté leur cheptel.

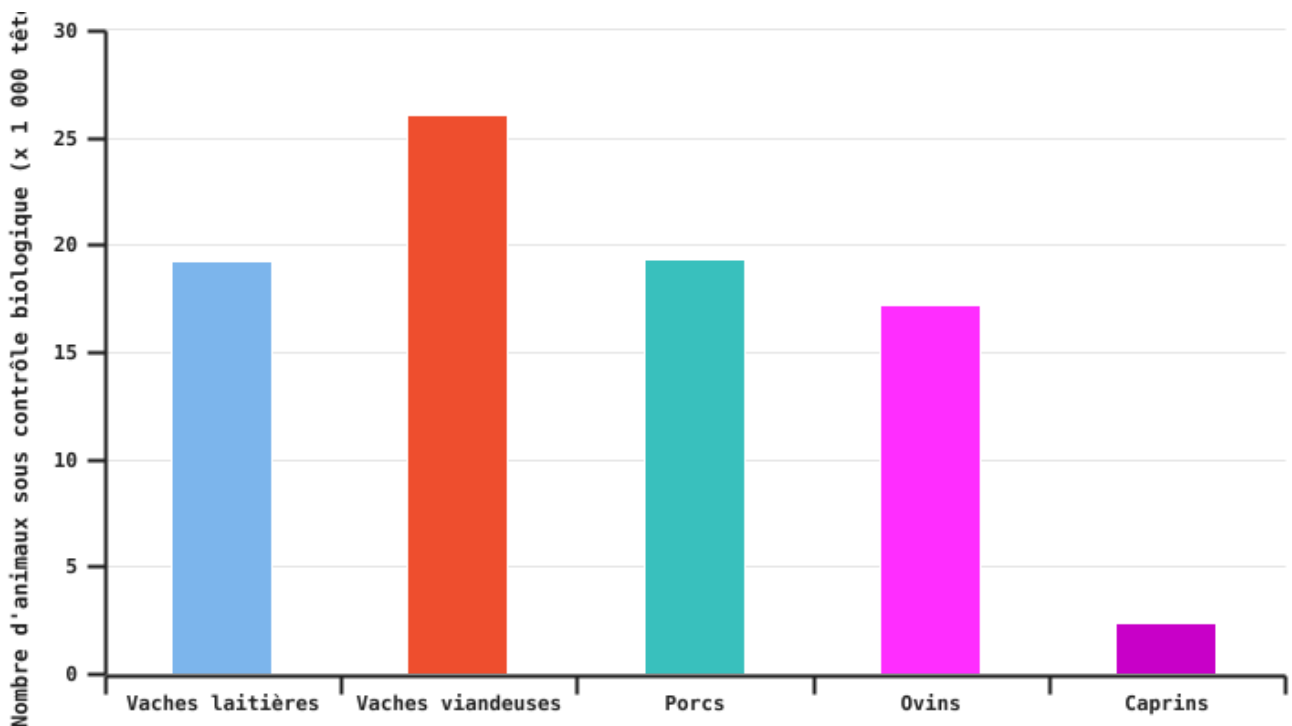
Nombre de détenteurs d'animaux sous contrôle biologique en Wallonie en 2023



EAW_Source : Biowallonie

© ODW - 2024

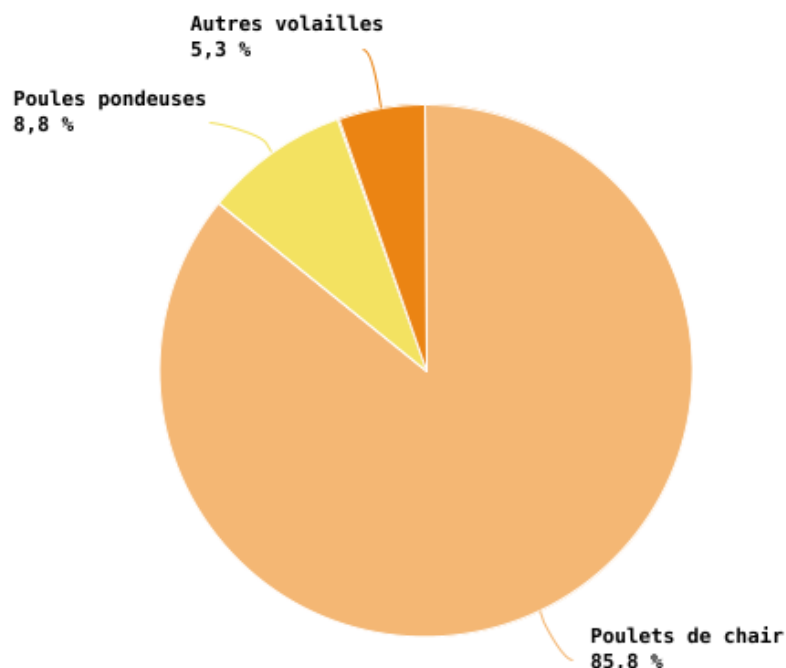
Nombre d'animaux des exploitations wallonnes sous contrôle biologique en 2023



EAW_Source : Biowallonie

© ODW - 2024

Répartition des volailles des exploitations wallonnes sous contrôle biologique en 2023



EAW_Source : Biowallonie

© ODW - 2024

L'exploitation-type sous contrôle biologique est plus extensive que l'exploitation moyenne wallonne

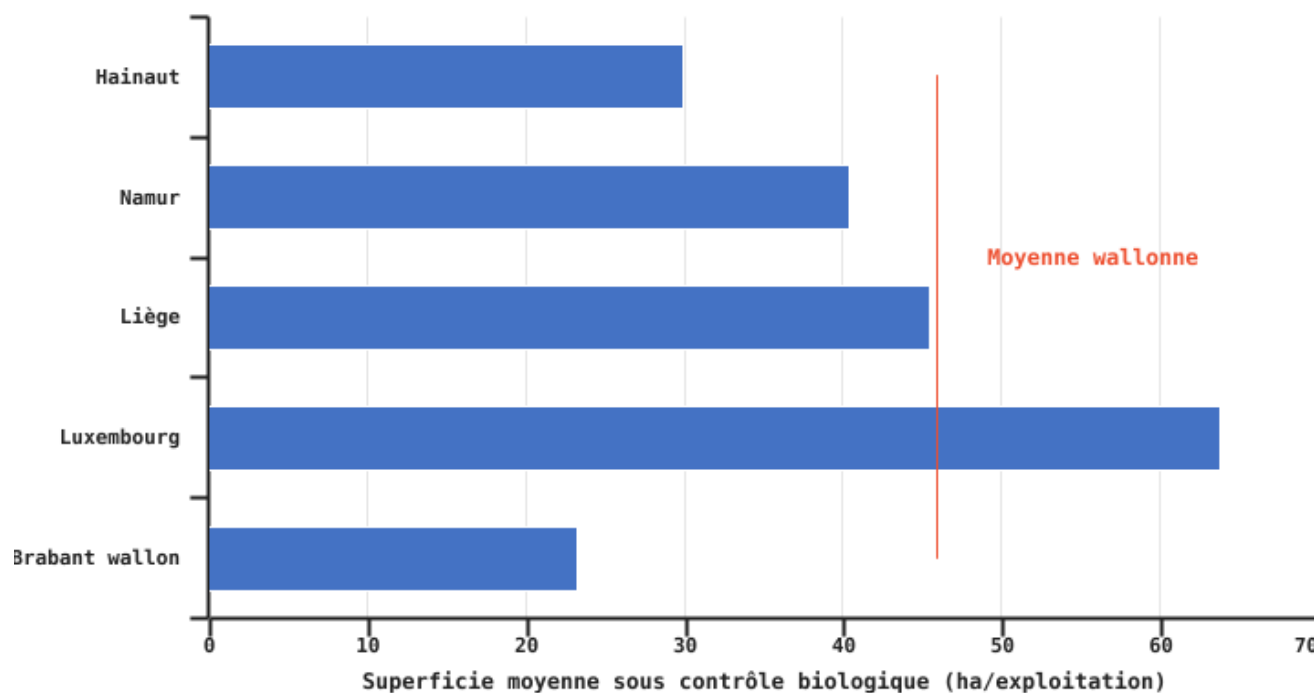
- La SAU bio moyenne est de 45,9 ha avec une forte propension pour les exploitations de petite dimension

En 2023, la SAU moyenne est de 45,9 ha par exploitation en production biologique soit 20 % de moins que l'exploitation moyenne wallonne.

La proportion d'exploitations sous contrôle biologique de petite dimension (< 25 ha) est plus importante par rapport à l'ensemble des exploitations wallonnes, 43 % vs 32 %. Le différentiel est nettement moins important pour les exploitations de grande dimension (> 100 ha), respectivement 12 % sous contrôle biologique et 17 % pour l'ensemble des exploitations wallonnes.

Avec 63,8 ha par exploitation, la province du Luxembourg est la province avec la superficie moyenne par exploitation la plus importante. Cela peut s'expliquer par la proportion plus importante de prairies dans ces régions et par une moins forte pression foncière. Elle est suivie par la province de Liège (45,5 ha).

Répartition des superficies moyennes des exploitations wallonnes sous contrôle biologique selon les provinces en 2023



EAW_Source : Biowallonie

© ODW - 2024

- De manière général, le cheptel moyen par exploitation en production biologique est plus faible que celui de la moyenne wallonne

En 2023, les exploitations en production biologique, détenant des bovins, ont, en moyenne, un cheptel de 108 têtes, c'est-à-dire un tiers de moins que le cheptel moyen wallon. La production biologique est relativement plus extensive, avec une attention accrue à l'autonomie fourragère et la superficie de son exploitation difficilement extensible. En moyenne, les éleveurs en production biologique de bovins viandeux détiennent 42 vaches viandeuses et les éleveurs de vaches laitières 63 têtes. Le cheptel moyen en production biologique est donc plus important en production laitière.

En 2023, les éleveurs en production biologique d'ovins détiennent en moyenne d'un cheptel de 127 ovins et les éleveurs de chèvres laitières de 125 individus.

Les détenteurs en production biologique de poulets de chair élèvent en moyenne 27 990 individus (+/- 6 500 places). Les élevages sont nettement moins grands que ce qu'on rencontre pour l'ensemble de la Wallonie (> 25 000 places). Les élevages en production biologique de poules pondeuses hébergent aux alentours de 3 700 poules soit 3 fois moins que la moyenne wallonne.

Les éleveurs en production biologique de porcs détiennent en moyenne 379 porcs. Ce sont des élevages de petite dimension en comparaison à la moyenne wallonne (941 têtes).

Les exploitations professionnelles sous contrôle biologique sont majoritairement tournées vers l'élevage de bovins qu'il soit viandeux ou laitier

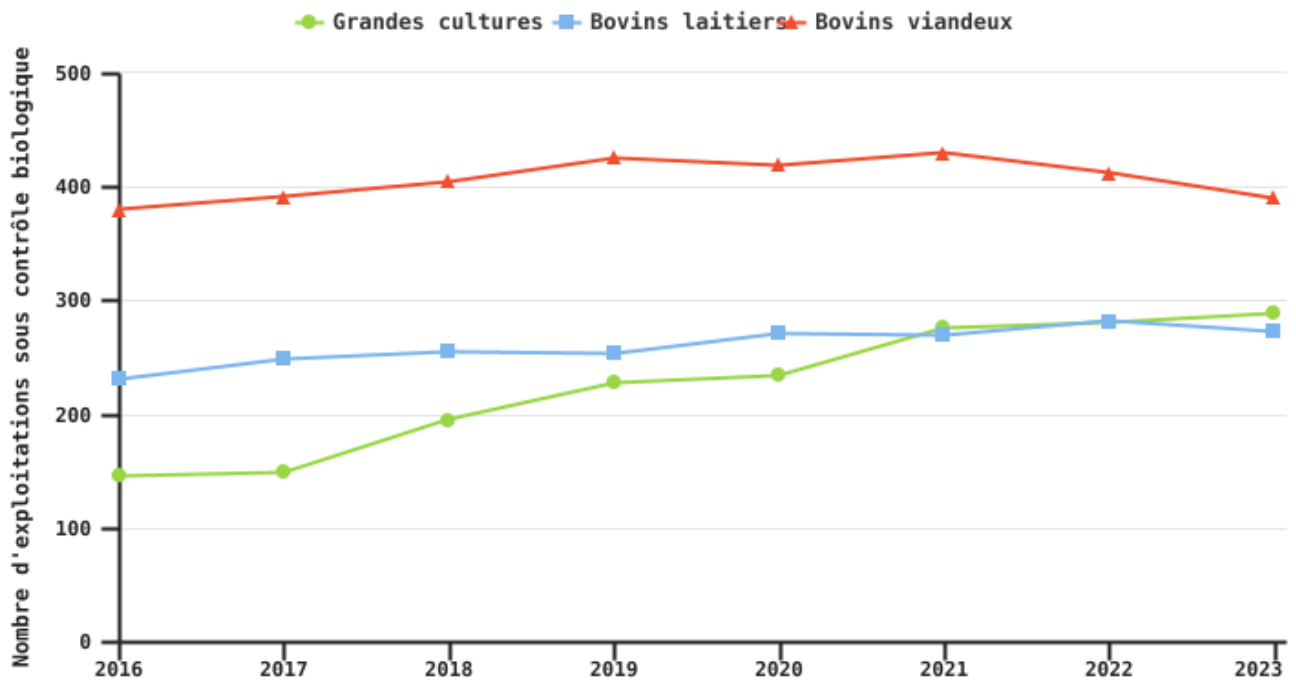
Cette partie sur base sur l'analyse selon l'orientation technico-économique [OTE] et n'analyse que les exploitations dites professionnelles c'est-à-dire celles ayant au moins de 25 000 € de production brute standard [PBS].

En 2023, les exploitations sous contrôle biologique spécialisées en grandes cultures représentent environ 8 % de l'ensemble de ce type d'exploitations en Wallonie, soit 289 fermes. Depuis 2016, ce type d'exploitation a plus que doublé et même si la tendance à la hausse s'observe également pour l'ensemble des exploitations wallonnes de ce type, c'est dans une moindre mesure (+18 %). Malgré cette progression, la part de ces exploitations en agriculture biologique reste très faible. Cependant, pour la première fois, l'effectif de ces exploitations a dépassé les exploitations spécialisées en bovins laitiers.

Les exploitations sous contrôle biologique spécialisées en bovins laitiers concernent 273 exploitations, soit 20 % des exploitations wallonnes de ce type, en 2023. Depuis 2016, le nombre de ces exploitations n'a cessé de progresser (+ 18 %). Cependant, pour la première fois, le nombre d'exploitations a diminué en 2023.

En 2023, avec 390 exploitations, les exploitations spécialisées en bovins viandeux sont les plus répandues au sein du paysage agricole biologique. Elles représentent 17 % des exploitations wallonnes spécialisées en bovins viandeux. Cependant, il s'agit aussi des exploitations spécialisées ayant perdu le plus d'effectif, avec une perte de 5 % en 2023 . C'est la deuxième année consécutive qu'une baisse est observée.

Evolution du nombre d'exploitations wallonnes sous contrôle biologique selon leur OTE



EAW_Source : OPW-SPW ARNE

© ODW - 2024

[1] Attention que le SPW ARNE s'est doté d'un nouveau système de rapportage. De ce fait, le nombre de fermes en 2022 a été révisé en ajoutant les fermes qui cultivent en Wallonie mais dont le siège social est situé en dehors de la Wallonie pour correspondre au nouveau système de rapportage 2023.

[2] On estime qu'il y a +/- 4,3 lots de poulets par an en production biologique.

Weitere Informationen ?

Sources :

- Biowallonie : <https://www.biowallonie.com/chiffres-du-bio/>
- Direction de l'Analyse économique agricole, Département de l'Etude du milieu naturel et agricole, Service public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (Réseau comptable)
- Direction de la Qualité et du Bien-être animal, Service public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles et Environnement
- Organisme Payeur de Wallonie, Service public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles et Environnement

Image :

- Christine Gonay

